

Communiqué de presse

Nouvelles recommandations de l'AFEF pour l'élimination de l'infection par le virus de l'hépatite C en France

Paris, le 14 mars 2018 – L'élimination de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) est définie comme une diminution de 90 % des nouvelles infections, associée à une réduction de la mortalité liée au VHC de 65 %. L'Organisation Mondiale de la Santé a fixé cet objectif pour 2030. En France, l'Association Française des Hépatologues (AFEF) qui rassemble l'ensemble de la communauté scientifique française impliquée dans les pathologies du foie, estime que cette élimination est possible avant 2025. Pour atteindre cet objectif de santé publique, l'AFEF publie de nouvelles recommandations impliquant des mesures simultanées qui s'articulent autour de deux axes prioritaires : **le traitement universel et le dépistage universel.**

L'hépatite C chronique est une maladie potentiellement grave et mortelle qui évolue de façon silencieuse pendant de nombreuses années, sans signe ni symptôme spécifiques. L'arrivée des médicaments antiviraux à action directe a révolutionné la prise en charge, avec des stratégies thérapeutiques efficaces dans 95 à 100% des cas en 8 à 12 semaines, sans effet secondaire majeur.

Alors que c'est la seule maladie virale chronique à pouvoir être guérie, on estime encore à 75 000 environ le nombre de personnes encore porteuses en France du virus et n'ayant jamais été dépistées. A cette estimation, s'ajoutent également de nombreuses personnes dépistées dans le passé mais qui sont aujourd'hui sorties du système de soin. **L'élimination virale C est devenue l'affaire de tous !**

L'AFEF recommande la mise en place d'un parcours de soin simplifié permettant une prise en charge de proximité des patients infectés par le VHC :

- **Prises en charge des patients par l'ensemble des médecins et dispensation en officine des traitements de l'hépatite C**
 - **Dépistage de chaque adulte au moins une fois dans sa vie et prise en charge à 100% de tous les tests**
-

Pour le **Professeur Christophe Bureau, secrétaire général de l'AFEF** « A l'étranger, l'expérience de prescription du traitement antiviral par tous les médecins a montré une augmentation significative du nombre de patients traités. Il est donc indispensable d'élargir l'autorisation de prescription des agents antiviraux directs à l'ensemble des médecins. Par ailleurs, la dispensation exclusive de ces traitements par les pharmacies hospitalières privées ou publiques constitue un autre frein à l'élimination de l'infection par le VHC. La dispensation par l'ensemble des pharmacies doit être autorisée. Seuls, l'implication de l'ensemble des professionnels de santé dans le parcours de soins du patient infecté par le VHC, le dépistage de chaque adulte au moins une fois dans sa vie et une politique de réduction des risques de nouvelles infections permettront d'espérer une élimination du VHC avant 2025. »

Deux types de prise en charge : un parcours de soins simplifié et un parcours de soins spécialisé.

Parmi les 75 000 sujets restant à dépister en France, une majorité d'entre eux n'a pas de maladie hépatique sévère et doit pouvoir bénéficier d'un parcours simplifié.

Ce parcours simplifié doit être réalisé au plus proche du lieu de vie du patient ou dans un lieu où le patient est déjà suivi. Lors du diagnostic, lorsque qu'une charge virale du VHC est détectable, le médecin doit évaluer les comorbidités :

- consommation d'alcool
- surpoids ou obésité, diabète, syndrome métabolique
- co-infection VHB et/ou VIH
- insuffisance rénale sévère
- la sévérité de la maladie hépatique.

En cas de co-infection VHB et/ou VIH, d'insuffisance rénale sévère, de comorbidité mal contrôlée, de traitement antiviral antérieur ou de suspicion de maladie hépatique sévère, le recours au parcours spécialisé est nécessaire.

Pour Christophe Bureau : « *La relation humaine entre le soignant et le patient doit être privilégiée. Elle permet d'améliorer le parcours de soins du patient et de raccourcir le délai entre le diagnostic et l'initiation du traitement. Ce parcours de soins simplifié n'est pas antinomique mais complémentaire d'une prise en charge dans un parcours spécialisé.* »

Le texte intégral des recommandations de l'AFEF pour l'élimination de l'infection par le virus de l'hépatite C en France est disponible sur le site de l'AFEF : www.afef.asso.fr.

A propos de l'AFEF - Association Française pour l'Etude du Foie

L'AFEF est la Société Française d'Hépatologie qui regroupe l'ensemble des chercheurs et cliniciens impliqués en Hépatologie. Créée en 1975, l'AFEF a pour but de favoriser le développement de l'hépatologie en France et dans les pays de langue française et les échanges scientifiques entre hépatologues et chercheurs.

Contacts Presse:

Marina Rosoff

Springbok Consultants | 06 71 58 00 34 | marina@springbok.fr | @marina_rosoff